



**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 25/02/2021**

**CONVOCAATION**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf février, Jean Claude COURNEIL, Maire de LÉZAT-sur-LÈZE a convoqué le Conseil Municipal le vingt-cinq février deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures trente, dans la salle du conseil municipal tout en respectant les consignes de sécurité compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID 19.

**LE MAIRE,**



L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean Claude COURNEIL.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

**PRÉSENTS 17 : COURNEIL Jean Claude – GRANDET Véronique – LLUIS Claude – BLANDINIÈRES Lydia – LABORDE Jean – SACILOTTO Claudine – COUTARD Jean-Louis – DEDIEU Alain – PEZÉ Alain – FOCHEATO Marie – SOULA David – CARRIERE Ghislaine – ETCHEMENDIGARAY Xavier – ARABEYRE Josiane – REDINI Serge – CASTAGNÉ Dominique – GILAMA Marie.**

**ABSENTS EXCUSES 0 :**

**ABSENT 0**

**PROCURATION : 1 : PARROT Silvana à COURNEIL Jean Claude - PEYCE Sonia à GRANDET Véronique.**

**Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées**

| <b>Délibérations prises lors de la séance</b> | <b>Objet</b>   |
|---|--|
| 1   | Vote du huis-clos  |
| 2   | Présentation des décisions   |
| 3   | Règlement intérieur ATSEM  |
| 4   | Création de poste adjoint technique territorial                            |
| 5   | Recrutement accroissement saisonnier d'activité                            |
| 6   | Suspension des loyers professionnels pendant la période de confinement     |
| 7   | Plan de financement de l'aménagement des trottoirs de l'avenue de Toulouse |
| 8   | Demande de subvention exceptionnelle du Badminton Club                     |

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Claude COURNEIL, Maire en exercice, qui procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Véronique GRANDET et Ghislaine CARRIERE sont désignées comme secrétaires de séance. Afin de retranscrire le plus fidèlement possible les diverses interventions pendant les réunions et éviter les contestations, Mr le Maire précise que la réunion du conseil municipal est enregistrée.

Monsieur le Maire constate le quorum et donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2020, transmis par mail à tous les élus a bien été reçu. Il demande aux conseillers municipaux présents de signer le feuillet de clôture de cette même séance.

### Délibération 1 - Vote du huis clos

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, Monsieur le Maire et trois conseillers municipaux proposent aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos.

Il est proposé que, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID 19, qui ne permet pas d'accueillir le public dans la salle retenue pour les séances du conseil municipal et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance soit à huis clos.

Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à **l'unanimité** la tenue de la séance à huis clos.

### Délibération 2 – Présentation des décisions

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 – art. 13 ;

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 19/05/2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation ;

Les décisions présentées par Monsieur le Maire, ont concerné :

**Décision du 22/01/2021** : Avenant au bail de location du garage n°3 situé 25 avenue de Toulouse loué à Madame LAPEYRE Marie Josée.

**Décision du 21/01/2021** : Signature bail de location « Centre de soins » LE BIAC avec Mme GARCIA Agathe.

**Décision du 26/01/2021** : Attribution du marché à procédure adaptée pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de vestiaires omnisports.

L'assemblée approuve à **l'unanimité** l'ensemble des décisions prises par Monsieur le Maire

### Délibération 3 – Règlement intérieur ATSEM

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable de mettre en place un règlement intérieur des ATSEM afin de préciser les règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des ATSEM pendant et hors du temps scolaire.

Madame BLANDINIÈRES Lydia, Maire-Adjointe, chargée de l'éducation et de la jeunesse a travaillé sur ce dossier en accord avec Madame la Directrice de l'école maternelle, du personnel en place et a soumis ce projet de règlement au Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ariège pour avis.

Le présent règlement intérieur pourra être complété par des notes de service afin de suivre l'évolution de la réglementation ainsi que les nécessités de service.

Dès son entrée en vigueur, un exemplaire du présent règlement sera notifié à chaque agent ayant le grade d'ATSEM au sein de la collectivité. Il restera consultable au secrétariat de la mairie. Tout agent recruté ultérieurement à son entrée en vigueur en recevra également un exemplaire.

Le projet de règlement intérieur et du temps de travail a pour ambition de garantir un traitement équitable des agents en facilitant l'application des règles et prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière :

- de règles de vie dans la collectivité,
- de gestion du personnel, locaux et matériel,
- d'hygiène et de sécurité,
- de gestion de discipline,
- d'avantages instaurés par la commune,
- d'organisation du travail.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Mme BLANDINIÈRES et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- donne son accord pour la mise en place de ce règlement intérieur ,
- demande à Monsieur le Maire d'en transmettre un exemplaire après visa du contrôle de légalité à chaque agent concerné et à la Direction de l'école maternelle ;

#### **Délibération 4 – Création d'un poste d'adjoint technique territorial**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un poste adjoint technique territorial au 1<sup>er</sup> avril 2021, suite à un départ à la retraite et à une différence de grade. Il précise que ce poste sera affecté aux services techniques à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la création du poste d'adjoint technique ;
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 ;
- Fixe la durée hebdomadaire de ce poste à 35 h.

#### **Délibération 5 – Recrutement pour accroissement saisonnier d'activité**

Monsieur le Maire annonce que la commune pourra être amenée à recruter un ou des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les secteurs des services techniques ou des services administratifs.

Monsieur le Maire précise que ce recrutement sera possible sur une période de 6 mois maximum, pendant une même période de 12 mois, sur le grade d'adjoint administratif territorial. Pour l'année 2021 la période s'entend du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire annonce que ces agents assureront des fonctions à temps complet (35h35ème) ou à temps non complet pour une durée hebdomadaire qui sera définie en fonction des nécessités de service. La rémunération des agents sera calculée sur l'indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement : IM :302. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Décide d'autoriser le recrutement des agents contractuels dans la filière administrative ou technique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

## Délibération 6 – Suspension des loyers professionnels pendant la période de confinement novembre-décembre 2020 et janvier- février 2021.

Monsieur le Maire expose qu'en raison de la crise sanitaire, Monsieur Jean-Pierre CROUZET, titulaire d'un bail commercial avec la commune et gérant du restaurant « La Commanderie » a dû cesser son activité professionnelle et procéder à la fermeture de son établissement au 1er novembre 2020 en raison de l'épidémie du virus COVID-19. Il précise que Monsieur Jean-Pierre CROUZET a demandé à bénéficier du report des loyers pendant la seconde période de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire indique que les mesures d'octroi éventuel de remises gracieuses (totales ou partielles) sur les loyers de cette période incombe à chaque commune, par délibération.

Vu le contexte actuel et certaines difficultés financières engendrées, Monsieur le Maire propose de procéder à la remise gracieuse totale des loyers pour les mois de novembre et décembre 2020 et ceux de janvier et février 2021.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition faite par monsieur le Maire en ce qui concerne la remise gracieuse totale des loyers pour les mois de novembre et décembre 2020 et ceux de janvier et février 2021 ;
- Charge Monsieur le Maire de transmettre au Trésorier les documents nécessaires.

## Délibération 7 – Plan de financement pour l'aménagement de l'avenue de Toulouse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'après plusieurs études sur le projet d'aménagement des trottoirs de l'avenue de Toulouse avec piétonnier PMR, la commune a été dans l'obligation d'ajouter les travaux pour le pluvial et une piste cyclable, afin de respecter la loi concernant le développement des mobilités actives (marche - vélo) et la sécurisation des circulations cyclistes.

Monsieur le Maire rappelle le montant du projet s'élève à :

|                               |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| Montant maîtrise d'œuvre H.T. | 14 192,00 €         |
| Montant travaux H.T           | 302 984,00 €        |
| <b>Total H.T. du projet</b>   | <b>317 176,00 €</b> |

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le début des travaux est prévu courant du deuxième trimestre 2021. Il annonce que les travaux du pluvial seront faits dans un premier temps, puis il y aura une interruption pour permettre l'intervention de la SPIE chargée de réaliser les travaux avec ENEDIS et le SDE 09, avec l'effacement des réseaux secs.

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commission permanente du Conseil Départemental ne se réunira qu'en mars 2022 pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux, pour laquelle une subvention de 53 878 € sera proposée. Dans le cas où les travaux de l'aménagement des trottoirs et de la piste cyclable commenceraient avant la commission permanente de 2022, la commune aura la possibilité de demander une autorisation de commencement des travaux avant l'attribution de la subvention.



Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

|  |                     |
|--|---------------------|
| Montant maîtrise d'œuvre H.T.  | 14 192,00 €         |
| Montant travaux des 2 tranches H.T.  | 302 984,00 €        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>317 176,00 €</b> |
| <b>Subvention DETR 30 % plafonnée à 30 500 € en 2020 notifiée pour 42 113 €</b>  | <b>42 113,00 €</b>  |
| <b>Subvention DETR 30 % plafonnée à 30 500 € demandée sur 2021</b>   | <b>30 500,00 €</b>  |
| <b>Subvention Conseil Régional 30%</b>   | <b>32 153,00 €</b>  |
| Pluvial (dépenses non éligibles)   | -                   |
| Aménagement des trottoirs et piste cyclable 30% sur 101 113,00 € de dépenses éligibles demandée en 2021                        | 32 153,00 €         |
| <b>Subvention Conseil Départemental 30%</b>  | <b>95 155,00 €</b>  |
| Pluvial 30% sur 137 572,00 € de dépenses éligibles demandée en 2020 attribuée en 2021  | 41 277,00 €         |
| Aménagement des trottoirs et piste cyclable 30% sur 179 593,00 € de dépenses éligibles demandée en 2021 sera attribuée en 2022 | 53 878,00 €         |
| <b>Autofinancement de la commune HT</b>  | <b>117 255,00 €</b> |

Monsieur le Maire propose :

**L'échéancier suivant :**

**1<sup>ère</sup> tranche pluvial :**

- début des travaux en mai 2021 dès la fin de cette tranche ;
- interruption du chantier pour les travaux de réseaux SPIE-ENEDIS et tous les réseaux secs.

**2<sup>ème</sup> tranche trottoirs et piste cyclable :** début des travaux en décembre 2021.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de présentation du projet de l'aménagement de l'avenue de Toulouse aura lieu le lundi 08 mars 2021.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Accepte le plan de financement et l'échéancier ci-dessus ;
- Charge Monsieur le Maire de déposer les dossiers de subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce projet.

**Délibération 8 – Demande de subvention exceptionnelle du Badminton Club**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le club de badminton a demandé une subvention exceptionnelle à la mairie en vue de l'achat de matériel. Il précise que l'association souhaite mettre en place un nouveau créneau de badminton le mercredi afin de permettre aux adhérents de bénéficier de nouveaux terrains d'entraînement. Il annonce que le club a proposé à la mairie de le soutenir dans ce projet et que pour cela, il serait nécessaire d'acheter deux filets et deux jeux de poteaux.

Monsieur le Maire précise que ce nouveau matériel sera aussi utilisé par le collège. Il permettra la mise en place de sept terrains dans la salle omnisports et de récupérer quatre jeux de poteaux simples pour les mettre en place au foyer rural. Les adhérents pourront bénéficier de quatre terrains dans la salle du foyer rural.

Monsieur le Maire informe que le coût total du matériel s'élève à 1 956 € TTC. Il propose d'octroyer 1.000,00 € à l'association Badminton Club Lézatois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Décide d'attribuer 1 000,00 € à l'association Badminton Club Lézatois pour l'achat de ce matériel ;

- Donne son accord pour prélever les crédits nécessaires, soit 1 000,00 € à l'article 6574 subventions diverses ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au virement de la subvention précitée.

## Informations diverses

### **MAISON DES SŒURS :**

Monsieur CASTAGNE avait posé une question par mail sur l'état de réflexion concernant le projet de la Maison des Sœurs.

Monsieur le Maire indique qu'en raison de l'absence de Madame Sylvana PARROT il ne peut pas s'exprimer à sa place, pour indiquer l'avancement du dossier. Madame PARROT, élue en charge de la commission culture, s'est portée volontaire pour créer une commission spécifique, afin de travailler sur ce projet. Il annonce que la commune aura du mal à acheter cette maison du fait de l'ampleur des travaux et du manque de visibilité sur des projets réalisables. Selon le souhait de plusieurs membres de l'Assemblée, Monsieur le Maire annonce qu'il va demander la tenue d'une réunion pour cette commission, prévue initialement avec des membres des commissions Culture, Finances et Travaux. Ce groupe d'élus aura pour but de pouvoir échanger et monter un dossier de projets divers, présentés au conseil municipal pour une prise de décision, dans le cas où un acheteur se présenterait.

### **RESSOURCES HUMAINES :**

Madame Marie GILAMA demande à Monsieur le Maire la possibilité de lui transmettre l'organigramme des services, avec la nouvelle équipe mise en place suite aux différents départs à la retraite.

### **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :**

Monsieur CASTAGNE avait posé une question par mail sur l'avancement du PLUI.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GRANDET Véronique, élue chargée du projet. Elle précise que l'équipe travaille pour le moment sur le diagnostic agricole qui permet de répertorier tous les bâtiments sur chaque territoire ainsi que les problématiques éventuelles. Par ailleurs, des questionnaires à ce sujet ont été envoyés à tous les agriculteurs. Le PLUI est encore au début de l'étude et doit se poursuivre sur au moins deux années.

Monsieur CASTAGNE indique que beaucoup de questions et de stratégies se posent sur ce PLUI, sur les contraintes, les lois d'urbanisme à prendre en compte et l'avenir du territoire à 10, 20 ou 30 ans.

Monsieur le Maire affirme que pour le moment, les études sont d'ordre général et assure que le Conseil municipal sera prochainement convié dès lors que le sujet de l'urbanisme de la commune de LEZAT SUR LEZE sera à l'étude.

### **ANCIENNE SCE :**

Monsieur le Maire annonce qu'il y aura prochainement une réunion autour du ou des projets sur le site de l'ancienne SCE. Pour le moment, il informe l'Assemblée qu'il y a eu une réunion avec l'ancien Directeur de l'établissement pour les sujets de dépollution et de désamiantage. Il précise qu'un représentant de l'EPFO (Établissement Public Foncier d'Occitanie) était présent lors de cette réunion.

L'ensemble du Conseil municipal est favorable à l'idée de se projeter sur cette ancienne entreprise dans le but d'apporter une vision de développement et d'embellissement du village sur le long terme.

### **REUNIONS A VENIR :**

-Commission des travaux le jeudi 03/03/2021 à 09 h 30

-Commission des finances le jeudi 04/03/2021 à 18 h 30

-Présentation du projet de l'Avenue de Toulouse aux riverains, le lundi 08/03/2021

### **LA POSTE :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Direction de l'Agence Postale.

Il informe qu'à compter du mois de septembre 2021, le bureau de poste de LEZA TUSR LEZE sera géré par deux agents facteurs-guichetiers contre un seul agent aujourd'hui. Ce système assure un avenir serein pour ce bureau dont l'attractivité reste intéressante dans cette vallée de la Lèze.

Il précise que le distributeur de billets présent en façade du bureau de poste est maintenu, même si son activité reste faible.

Il annonce qu'à compter de cette période et afin d'être en parfaite adéquation avec les attentes et les habitudes de la clientèle, le bureau de poste de LEZAT SUR LEZE fonctionnera selon les horaires suivants :

**Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 15h30**

**Le samedi : de 9h00 à 12h00 (Fermé l'après-midi).**

Il conclut que les deux agents assureront la distribution du courrier au centre du village pour garder leur contrat à temps complet.

### **SOCIETE INNOVATECH :**

Monsieur le Maire informe que la commune a été assignée au Tribunal Administratif par la Société INNOVATECH. Il précise que la commune a été prévenue le 22/02/2021 pour une séance le 24/02/2021 à 14h00. Il affirme qu'elle s'est faite représentée par Maître Anne PONTAC, collaboratrice du Cabinet d'Avocats LGD. Monsieur le Maire précise qu'il est vraiment satisfait de la ligne de défense tenue et de la réactivité de Maître Anne PONTAC.

Monsieur le Maire annonce que Le Tribunal Administratif a rejeté la demande de la Société INNOVATECH et lui demande un dédommagement pour les frais engagés par la commune.

Cependant, Monsieur le Maire rappelle que des travaux de consolidation doivent être engagés. Le montant des travaux s'élèverait à hauteur de 54 000 € TTC.

L'ensemble du Conseil Municipal se questionne sur le devenir de ce dossier.

Monsieur le Maire annonce qu'il tiendra au courant des suites données et demande à la secrétaire d'envoyer par mail à tous les élus, la plaidoirie de Maître PONTAC.

### **VESTIAIRES OMNISPORTS :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Xavier ETCHEMENDIGARAY.

Monsieur Xavier ETCHEMENDIGARAY annonce que la commission des travaux étudie les propositions de chiffrage de l'architecte. Il informe que le Préfet n'accordera pas le DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), prévue à hauteur de 45 % pour ce projet. De ce fait, la commission réfléchit à réaliser ce bâtiment mais en supprimant 2 vestiaires sur 6 ou en le réalisant en plusieurs tranches.

Monsieur Le Maire informe que toutes subventions confondues, le montant total des aides pour les vestiaires serait de 200 000€.

### **EDUCATION :**

Madame Lydia BLANDINIÈRES annonce la suppression officielle d'une classe à l'école élémentaire au lieu de deux classes, comme prévu initialement. De ce fait, l'effectif sera d'environ 17 élèves par classe.

Elle informe l'assemblée de la légère augmentation des effectifs des élèves à l'école maternelle pour la rentrée 2021/2022. Il y aura deux classes avec pour chacune un effectif de 26 élèves.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire remercie le conseil municipal.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h38*